

N° 124



# ***Le Courrier de Luzancy***

***Hiver Printemps 2024***



*Jeudi 7 mars 2024 : lever du drapeau  
sur la place de la mairie de Luzancy*

## Sommaire

Edito du maire	P.3	Vivre ensemble	P.30
Conseils municipaux	P.4-P.9	Inscriptions au registre nominatif	P.31
Concert Bottlebank	P.10	Pont de Luzancy	P.32-P.33
Inspection Gendarmerie	P.11	Rentrée scolaire	P.34
Concert Byg Pep	P.12	Aide transport	P.35
Chasse aux œufs	P.13	Abonnement courrier de Luzancy	P.36
Composteur collectif	P.14-P.15	Calendrier collectes	P.36
Repas des anciens	P.16-P.17	Assistants Maternelles	P.37
La grande Randonnée vers Paris	P.18	Etat Civil	P.37
Terre de Jeux	P.18	Renseignements et adresses utiles	P.38-P.39
On déménage	P.19	Publicités	P.40
AMWA	P.19		
Cérémonie 8 Mai	P.20		
Premier weekend de l'été festif et sportif	P.21		
Recettes	P.22-P.23		
Jeux	P.24 –P25		
A vos agendas	P.26		
Annulation	P.27		
Bibliothèque	P.27		
Nos amis les animaux	P.28		
Vacances tranquille	P.29		

**Le journal est en ligne sur notre site internet :**  
<https://luzancy.fr>



## **Edito du Maire**

*Vous venez de découvrir en couverture du journal un dessin des enfants de l'école de Luzancy qu'ils ont réalisé et offert aux gendarmes de la brigade de la Ferté Sous Jouarre pour les remercier de les avoir conviés à leur cérémonie d'inspection annuelle.*



*Je tiens tout particulièrement à remercier le lieutenant Christophe ARTUS commandant de la brigade et l'ensemble des militaires de l'unité de nous avoir fait la joie et l'honneur d'organiser cette manifestation à Luzancy, ce fut un moment très émouvant d'assister à la levée des couleurs, et d'entendre les enfants et les gendarmes chanter en chœur la Marseillaise.*

*Je reçois chaque jour des mails ou des appels d'administrés mécontents car lors d'une balade dans les bois ou les chemins ils tombent sur des dépôts sauvages, découvrant çà et là des tas de pneus, des gravats, des végétaux, etc.*

*Mécontents parce que durant les repas en famille, ou les temps de détente dans le jardin le soir ou le week-end, leur voisin passe la tondeuse, ou tronçonne, etc*

*Mécontents de devoir respirer les fumées toxiques d'un feu de végétaux allumé en toute illégalité.*

*Je pourrais appeler les gendarmes, ce qu'il m'arrive de faire en cas de non-respect avéré, voir même verbaliser directement.*

*Mais je préfère en appeler à la responsabilité de chacune et chacun, d'en appeler au civisme et au respect de l'autre.*

*Un rappel de la réglementation est remis dans les dernières pages du journal.*

*Afin de lutter contre les déjections animales nous avons fait l'acquisition de poubelles spécifiques, celles-ci seront positionnées sur la place de Bercheny et dans le parc, nous espérons que les propriétaires de nos amis à 4 pattes en feront bon usage.*

*Cet été des travaux importants sur le pont « Freyssinet » entre Luzancy et Mery sur Marne, vont être réalisés par le département, nous avons conscience qu'ils vont plus ou moins perturber notre quotidien, mais ces travaux sont indispensables pour conserver cet ouvrage en bon état, et donc pour la sécurité de tous.*

*Lors de la parution du journal nous serons presque à la veille des Jeux Olympiques et Para-Olympiques. La France a une relation toute privilégiée avec cette manifestation, puisque c'est Pierre de Coubertin qui en fut le rénovateur en 1894.*

*Alors soyons unis sans aucune distinction derrière tous nos athlètes, heureux que la France soit parée des couleurs olympiques, et fiers d'avoir les yeux du monde tournés vers nous.*

# **Procès-verbal Conseil Municipal**

## **PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2024**

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Joëlle CANINI, Maire,

### **Présents :**

Adjoints : M. Derrien Nicolas, Mme Hérault Laurence,  
M. Beauvois Jocelyn, Mme Giraud Vicky,  
Conseillers : M. Davoust Eric, M. Couderc Jérémy,  
M. Urbain Patrice, Mme Koutouan Armande,  
M. Vuillemin Philippe,  
formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents excusés :**

Mme Plouin Angélique donne pouvoir à M. Nicolas Derrien

Mme Morel Camy donne pouvoir à Mme Laurence Hérault  
Mme Kaluzny Ludivine donne pouvoir à Mme Vicky Giraud  
M. Fickinger Romain donne pouvoir à M. Beauvois Jocelyn  
Mme Quentin Fanny

**Secrétaire de séance** : Mme Hérault Laurence

### **Quorum :**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants 14

**Ordre du jour : Approbation du Compte Administratif 2023, Compte de gestion 2023, Affectation du résultat, Taux des taxes, Budget Primitif 2024, Subventions aux associations, Désignation des référents plateforme de compostage collectif, Demande de subvention au titre du dossier « amendes de police », Demande de subvention Fond d'Equipement Rural (FER), Avenant à la convention de mise à disposition des services de restauration scolaire, Participation financière au repas des anciens, Approbation de la convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles de Reuil en Brie et de Luzancy-annule et remplace la délibération du 19 janvier 2024**

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 janvier 2024**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-Verbal de la séance du 19 janvier 2024.

En préambule, Madame le Maire informe les conseillers que les devis demandés pour les opérations à financer au moyen de la demande de subvention FER n'ont pas été reçus. En conséquence elle propose de retirer le point n° 9 « Demande de subvention Fond d'Equipement Rural (FER) » et de renuméroter les délibérations suivantes, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le point sera présenté au prochain conseil.

### **Délibération n° S2/1-2024 : Approbation du Compte Administratif 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Madame le Maire demande qu'un Président soit désigné pour le vote du Compte Madame le Maire  
demande qu'un Président soit élu pour le vote du Compte Administratif.

M. Derrien Nicolas est élu.

## **Procès-verbal Conseil Municipal**

Madame le Maire rappelle les chapitres du Compte Administratif, d'une part pour la section de fonctionnement et d'autre part pour la section d'investissement.

Madame le Maire quitte la salle et M. Derrien Nicolas, Président, propose à l'assemblée de poser les questions nécessaires à la compréhension et au vote de ce bilan : ce qui a été budgétisé et réalisé, note que les recettes ont été supérieures à celles attendues.

Il rappelle le Compte Administratif 2023 par chapitre qui peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

-Dépenses 567 910.99 €

-Recettes 868 911.68 €

Soit un excédent en section de fonctionnement pour l'exercice 2023 de 301 000.69 €

Investissement

-Dépenses 107 415.70 €

-Recettes 31 508.50 €

Soit un déficit en section d'investissement pour l'exercice 2023 de 75 907.20 €

Il est constaté le résultat cumulé du Compte Administratif 2023 :

-Excédent en section de fonctionnement : 1 416 985.27 €

-Excédent en section d'investissement : 476 302.29 €

-Des restes à réaliser pour 43 033.20 € en dépenses d'investissement

-Des restes à réaliser pour 11 005.75 € en recettes d'investissement

En l'absence de Madame le Maire, après délibéré, le Compte Administratif 2023 est voté et approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

A l'issue du vote, Madame le Maire regagne la salle du Conseil

### **Délibération n° S2/2-2024 : Compte de gestion 2023**

Madame le Maire donne lecture des pages 17 et 18 du compte de gestion qui indique les résultats budgétaires de l'exercice 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023 du budget principal dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice,

-Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-Autorise Madame le Maire à signer le compte de gestion 2023.

## **Procès-verbal Conseil Municipal**

### **Délibération n° S2/3-2024 : Affectation du résultat**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission « finances » en date du 26 février 2024

Madame le Maire rappelle les résultats cumulés de l'exercice 2023 :

-Fonctionnement : 1 416 985.27 €

-Investissement : 476 302.29 €

L'excédent de résultat en investissement permet de financer les projets de la commune sans affecter de recettes supplémentaires. Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 en fonctionnement du Budget 2024 et celui d'investissement 2023(obligatoire) en investissement pour l'exercice 2024.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice budgétaire, il appartient à l'assemblée délibérante de décider de l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal,

Considérant les résultats du compte administratif 2023,

Considérant les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Considérant la nécessité de prévoir l'équilibre budgétaire,

Après avoir constaté les résultats cumulés de l'exercice 2023 :

-Fonctionnement : 1 416 985.27 €

-Investissement : 476 302.29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide d'affecter au budget de l'exercice 2024 le résultat comme suit :

Report en section de fonctionnement

Au c/002 en recettes (excédent) pour un montant de 1 416 985.27 €

Report en section d'investissement

Au c/001 en recettes (solde d'exécution d'investissement) pour un montant de 476 302.29 €

Dit qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2024 de ces crédits

### **Délibération n° S2/4-2024 : Taux des taxes**

**Madame le Maire reprend l'état 1259**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 26 février 2024

Madame le Maire expose que les recettes attendues de la fiscalité sont reprises sur l'état 1259 qui a été communiqué aux conseillers municipaux. Les montants prévus au budget sont un peu inférieurs à ceux indiqués sur l'état 1259 car ce sont des estimations et les recettes réelles peuvent être inférieures.

Il est proposé de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2024. En effet, avant d'envisager d'augmenter le taux des taxes de la commune et suite aux conseils de la DGFIP, il est plus judicieux de revoir les bases fiscales. : à ce jour, de nombreuses habitations ne sont pas classées dans la bonne catégorie fiscale. Augmenter le taux des taxes sur des bases fiscales erronées ne serait pas équitable pour les administrés. Pour effectuer ces mises à jour, une convention avec la DGFIP va être mise en place.

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Au regard du Compte Administratif 2023 et compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles établies sur l'état 1259, il n'apparaît pas nécessaire de recourir à une hausse des taux pour équilibrer le budget communal 2024.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.74 %

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.49 %

-Taxe d'habitation : 12.58 %

Charge Madame le Maire :

-de notifier cette décision aux services préfectoraux,

-de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **Procès-verbal Conseil Municipal**

### **Délibération n° S2/5-2024 : Budget Primitif 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu la note de présentation du budget,  
Vu l'avis favorable de la commission « finances » en date du 26 février 2024

Madame le Maire présente le Budget 2024 par chapitre qui se résume ainsi :

Section de Fonctionnement  
Dépenses 2 236 628.89 €  
Recettes 2 236 628.89 €  
Section d'Investissement  
Dépenses 947 359 €  
Recettes 947 359 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Approuve le Budget Unique 2024 voté par chapitre  
-Autorise Madame le Maire, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

### **Délibération n° S2/6-2024 : Subventions aux associations**

Madame le Maire expose que la commission finances a travaillé en amont par rapport au dossier envoyé (courrier simple ou dossier de subvention,) et sur les montants sollicités. Elle présente les demandes de subvention reçues et les avis de la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

-D'approuver la subvention suivante à 13 voix pour et une abstention (Mme Vicky Giraud) :

Comité des fêtes de Luzancy	800,00 €
-----------------------------	----------

-D'approuver la subvention suivante à 13 voix pour et une contre (Pouvoir de Mme Ludivine Kaluzny) :

AAPPMA LA PECHE FERTOISE	150,00 €
--------------------------	----------

-D'approuver la subvention suivante à 13 voix pour et une abstention (Mme Laurence Hérault) :

Art et Culture en Seine et Marne	150,00 €
----------------------------------	----------

D'approuver les subventions aux associations suivantes à l'unanimité des membres présents et représentés :

AFM -TELETHON	300,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE -	200,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER - Comité	300,00 €
AFSEP	300,00 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers de	300,00 €
Centre 77	500,00 €
ASSOCIATION LES PETITS LOUPS DE	400,00 €

-D'autoriser Madame le Maire à effectuer les versements aux associations et à signer tout document afférent à la présente délibération.

## **Procès-verbal Conseil Municipal**

### **Délibération n° S2/7-2024 : Désignation des référents plateforme de compostage collectif**

Madame le Maire expose que lors de l'approbation de la convention avec le SMITOM pour la mise en place d'une plateforme de compostage collectif lors de la dernière séance du conseil, Madame Kaluzny a été désignée référente afin de permettre l'avancée du dossier.

Afin de finaliser la convention, et suite à la réunion publique, le SMITOM demande à ce que deux référents soient nommés, si possible parmi les administrés de la commune afin que les habitants s'approprient plus facilement ce nouveau moyen de tri et de valorisation des déchets ménagers.

La commission environnement a approuvé la candidature de Messieurs Guillaume et Harlé

Cette nouvelle délibération annule et remplace celle du 19 janvier 2024

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)

Vu la demande du SMITOM pour la désignation impérative d'un 2<sup>ème</sup> référent pour le site de compostage collectif,

Vu la demande du SMITOM pour un investissement des administrés dans ce projet,

Vu la délibération n° S1/9-2024 du 19 janvier 2024 approuvant la convention relative à la mise en place d'une plateforme de compostage collectif proposée par le SMITOM du Nord Seine et Marne et désignant Mme Ludivine Kaluzny référent en charge du suivi du site,

Vu les candidatures de M. Nicolas GUILLAUME et de M. Eric HARLE, administrés de la commune de Luzancy,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n° S9/1-2024 du 19 janvier 2024,

-Désigne :

-M. Nicolas GUILLAUME, premier référent en charge du suivi de la plateforme de compostage collectif,

-M. Eric HARLE, deuxième référent en charge du suivi de la plateforme de compostage collectif,

-Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

### **Délibération n° S2/8-2024 : Demande de subvention au titre du dossier « amendes de police »**

Vu l'article L 2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au produit des amendes de police liées à la circulation routière et destiné aux collectivités territoriales

Vu l'article R 234-10 à 12 du CGCT relatifs aux règles de répartition des produits et le type de travaux pouvant être financés.

La commune de Luzancy peut bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police pour financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Il est proposé de solliciter auprès du Département de Seine et Marne une aide au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations d'aménagements de sécurité suivantes :

Sécurisation de la rue du 104<sup>ème</sup> RI à Luzancy : Création de deux passages piétons et remise aux normes du passage piéton existant, pose de potelets au carrefour avec la rue de Messy pour matérialiser l'interdiction de stationner

**Le coût prévisionnel de cette opération serait le suivant :**

-Montant des travaux : 22 425.00 € HT soit 26 910.00 € TTC

Sécurisation de la rue du Général Leclerc à Luzancy : remise aux normes du passage piéton existant, mise en place de potelets avec bandes réfléchissantes, renforcement de la signalisation verticale et horizontale, mise en place de bandes podotactiles

Le coût prévisionnel de cette opération serait le suivant :

-Montant des travaux : 2 690.00 € HT soit 3 228.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-Autorise Mme le Maire à déposer deux dossiers de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne pour les travaux d'aménagements de sécurité décrits ci-dessus,

-Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

### **Délibération retirée : Demande de subvention Fond d'Equipement Rural (FER)**

novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'avenant, autorise Mme le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à la présente délibération, dit que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6042 du BP 2024.



## **Procès-verbal Conseil Municipal**

### **Délibération n° S2/9-2024 : Avenant à la convention de mise à disposition des services de restauration scolaire**

La commune de Luzancy a signé en avril 2023 une nouvelle convention entre la commune de Luzancy, le Département de Seine et Marne et la Maison d'Enfants à Caractère Social de Luzancy pour la mise à disposition de son service de restauration scolaire pour les enfants de l'école de Luzancy.

Cette prestation comprend la fourniture (MEDIREST) et la préparation des repas par le personnel de la MECS ainsi que la mise à disposition du réfectoire.

La Maison d'enfants nous soumet un avenant portant le cout unitaire de sa prestation de 5.94 € TTC à 6.33 € TTC soit une augmentation de 0.38 € par repas à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 jusqu'au 30

### **Délibération n° S2/10-2024 : Participation financière au repas des anciens**

Madame le Maire explique que la commune organise une fois par an un « repas des anciens » au bénéfice des administrés de plus de 65 ans. Une participation est demandée pour les personnes de moins de 65 ans présentes au repas. Afin de pouvoir percevoir ces recettes, il est nécessaire de délibérer.

La perception nous précise aussi qu'il n'est pas nécessaire de demander un chèque à l'ordre du Trésor public, et qu'il vaut mieux émettre des titres de recette. Pour les années suivantes il faudra prévoir de modifier le coupon réponse en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de fixer le montant de la participation au repas des anciens à 40 €
- Dit que cette participation sera demandée :
  - à l'accompagnant âgé de moins de 65 ans,
  - au conjoint du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux en exercice âgés de moins de 65 ans,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

### **Délibération n° S2/11-2024 : Approbation de la convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles de Reuil en Brie et de Luzancy-annule et remplace la délibération du 19 janvier 2024**

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil, une convention de répartition a été proposée et votée. Suite à la réunion du mardi 13 février 2024 avec les élus de Reuil, ceux-ci ont souhaité modifier et simplifier la convention. Une nouvelle convention est donc proposée.

Vu la délibération n° S1/10-2021 du conseil municipal de Luzancy en date du 19 janvier 2024 approuvant la convention relative à la répartition des frais de fonctionnement des écoles de Reuil en Brie et de Luzancy proposée par la commune de Reuil en Brie,

Vu la proposition de la commune de Reuil en Brie de procéder à des modifications de la convention approuvée par le conseil municipal de Luzancy

Considérant que la convention est nécessaire au bon fonctionnement de la répartition et du paiement des frais de cantine entre les deux communes,

Considérant que ladite convention modifiée correspond aux attentes du Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles de Reuil en Brie et de Luzancy annexée à la présente délibération,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à la présente délibération, notamment les titres de recettes et les mandats.
- Précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n° S1/10-2024 du 19 janvier 2024.

Clôture de la séance à vingt et une heures et vingt-sept minutes

Le présent procès-verbal est arrêté par les membres du Conseil Municipal présents et représentés le vingt-six avril deux mille vingt-quatre.

La Secrétaire de séance  
Laurence HERAULT

Le Maire  
Joëlle CANINI

## Concert **BOTTLEBANK**



Dimanche 10 mars 2024, la salle du foyer rural, par la magie du travail des bénévoles de l'association, s'était parée de ses plus beaux atouts à l'occasion du concert du groupe de Jazz et de Swing « Bottlebank ».

Une soixantaine de personnes étaient venues, pour cet après-midi New Orléans, écouter des reprises de standards ainsi que des morceaux moins connus mais tout aussi agréables pour des oreilles averties ou néophytes.

Rébecca, la chanteuse et ses quatre acolytes, tous excellents musiciens, ont interprété avec une grande finesse, associée à un enthousiasme et une énergie communicative, une trentaine de morceaux tirés des répertoires de Louis Armstrong, Ella Fitzgerald, Benny Goodman, Sidney Bechet, Django Reinhard, Elvis Presley.....

Au son du saxophone, de la guitare, de la contrebasse, de la batterie et de la très belle voix de Rebecca, ils nous ont entraînés dans un voyage plein de surprises à la rencontre de ces grands compositeurs. Ils ont rapidement mis le feu à la salle. L'ambiance est montée crescendo au rythme des mélodies. On a même vu, après l'entracte, de jeunes enfants entraîner leur parent sur la piste de danse improvisée, ainsi que des spectatrices ayant sans doute des fourmis dans les jambes, se lancer, discrètement au fond de la salle, dans quelques pas de danse.

Après plus de deux heures d'un concert jubilatoire, les spectateurs sont repartis enchantés et pressés d'être conviés à un nouveau spectacle.



## ***Inspection Gendarmerie***

Comme chaque année la brigade de gendarmerie de la Ferté Sous Jouarre organise sa cérémonie d'inspection. Le 07 mars dernier nous avons eu la joie et l'honneur de l'accueillir dans notre commune.

Nous remercions tout particulièrement Le Lieutenant ARTUS en charge du commandement de la brigade, qui a souhaité convier tous les enfants de l'école de Luzancy, maternelles et primaires. Enfants, gendarmes, enseignants, élus et administrés, nous étions tous rassemblés devant la Mairie pour la levée des couleurs.



Les enfants furent impressionnés face à un bataillon de gendarmes dont le protocole exemplaire n'est plus à démontrer, ils furent aussi très impressionnants lorsqu'ils entonnèrent la Marseillaise en chœur avec nos gendarmes.



## Concert *BYGPEP*



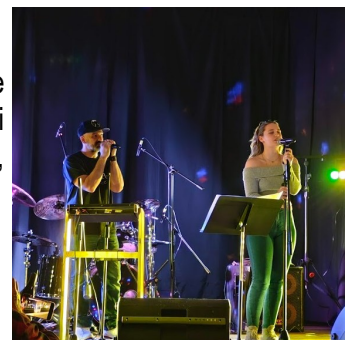
Nous avons presque pleuré lorsqu'ils ont dû être annulés en juin 2021 à la toute dernière minute, voir même un peu après, en raison de l'orage.

Nous avons aimé les écouter la seconde fois en décembre 2022 où le Comité des fêtes leur avait demandé de venir,

Alors comment dire, nous avons adoré avec un grand A, entendre une seconde fois ce groupe reprendre des musiques Rock certaines anciennes mais pas trop et aussi beaucoup d'autres plus récentes.

L'équipe a peu changé, des amis musiciens occasionnels sont devenus des musiciens à part entière du groupe des BYG PEP venus faire un concert au foyer rural le samedi 19 mars 2024 pour le plus grand plaisir d'une centaine d'habitants de Luzancy mais pas seulement, et oui leurs fans les suivent!

Pour l'occasion, le Comité a fait appel à deux partenaires l'Affine Bouche pour de délicieux plateaux de fromages et de charcuterie ainsi qu'à Julien du Décapsuleur pour une bière toujours aussi délicieuse, Julien à qui nous souhaitons plein de bonheur dans sa nouvelle vie.



## ***Chasse aux œufs***

Chaque année c'est le même rituel, les enfants attendent avec impatience Pâques pour partir à la chasse aux œufs !

La météo n'était pas favorable, de la pluie était au programme, mais nos plus jeunes habitants étaient prêts : bottes de pluie, petit imperméable et panier sous le bras, direction le parc.

Et le soleil nous a fait le bonheur de nous accompagner toute la matinée.

Au programme de cette belle matinée, l'équipe municipale a organisé deux chasses en fonction des âges des enfants. Ils devaient trouver des œufs de couleurs afin d'obtenir en cadeau un sachet de chocolats.

Les enfants sont déjà prêts à chercher, les 5 œufs colorés cachés sous un talus, dans un arbre, sous le toboggan ...

Les plus grands des fratries ou les parents accompagnent et guident les plus petits qui découvrent pour la première fois la chasse de Pâques organisée dans le parc.

Et hop direction la table, portant fièrement leurs récoltes dans leurs paniers, dans leurs bras, voire dans leurs poches, avec un sourire timide pour les plus jeunes et de connivence pour les plus grands qui comme tous les ans s'amuse à être les plus rapides.

Et c'est le moment de l'échange contre un paquet composé de lapins et d'œufs en chocolats soigneusement choisi par l'équipe animation.

Belle réussite puisque plus d'une soixantaine d'enfants a pu ainsi participer à la chasse de Pâques organisée depuis plusieurs années par la commune, un grand moment de bonheur pour tous. Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.



## **Inauguration : composteur collectif**

Le 2 mars dernier une réunion publique a eu lieu pour présenter et proposer aux habitants de la commune la mise en place d'un site de compostage partagé.



### **Le compostage partagé Kézako ?**

Chaque année, chaque habitant du nord Seine et Marne jette dans ses poubelles près de 240 kg de déchets dont plus d'un quart est constitué de biodéchets (déchets de jardin et de cuisine).

En cohérence avec la réglementation en vigueur et notamment la loi AGEC, votée en février 2020, qui fixe l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets à l'ensemble des producteurs d'ici le 31 décembre 2023, le SMITOM propose la mise en place gratuite de sites de compostage partagé sur des espaces privés ou publics (associations, collectivités locales, établissements, associations, bailleurs, etc..) afin de permettre la valorisation des déchets organiques.

Ce type de compostage permet d'une part de réduire les quantités de déchets à la charge de la collectivité, tout en créant un compost entièrement gratuit et naturel. Et d'autre part de créer du lien social et de la convivialité en fédérant les habitants autour d'un projet collectif et partagé.

Certains projets associent jardin et compostage ce qui renforce les échanges l'intergénérationnel et l'entraide pour des gestes techniques concrets.

### **Son fonctionnement ?**

Le compostage partagé fonctionne avec 3 bacs minimum.

- Le premier sert à stocker le broyat de branches
- Le deuxième sert à déposer les déchets ménagers
- Le troisième sert au mûrissement du compost

Pour chaque site, il faut identifier deux référents. Ils seront en charge de suivre le bon fonctionnement des composteurs et de surveiller l'évolution du compost. Ils assurent également l'aération de la matière et son transfert d'un bac à l'autre.

Parallèlement chaque habitant volontaire est doté d'un bioseau, qui lui permet de stocker ses épiluchures avant d'aller les déposer au compost.

Ces deux référents sont en charge du suivi du site et seront en contact régulier avec le SMITOM du Nord Seine et Marne

## ***Inauguration : composteur collectif***

Suite à cette réunion et le retour favorable des administrés, une convention a été signée entre le SMITOM et la municipalité pour l'installation d'un site de compostage.

Celui-ci se trouve sur la place de Bercheny, accessible par le parking



Et le 24 avril le site de compostage a été inauguré en présence de membres du Smitom et de la municipalité, des référents Nicolas et Eric, et d'habitants de la commune qui ont adhéré à ce projet

Ce site est ouvert à tous. Nous vous remercions de suivre les règles de fonctionnement inscrites sur le panneau..



## ***Repas des anciens***

Dimanche 21 avril, le rendez-vous était donné dans la salle du foyer rural pour les séniors (de plus de 65 ans) du village conviés à un repas offert par la municipalité.

Par chance, le soleil était aussi de la partie : cette journée ensoleillée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité : plus de 50 personnes de Luzancy et ses hameaux ont ainsi pu se retrouver autour de jolies tables printanièrement fleuries et découvrir avec surprise le déroulé de cette journée.





Cette journée superbement réussie fut le résultat d'un travail en équipe bien mené : Les membres de la société civile, tous « seniors », ont participé au choix du traiteur et du menu; quant aux conseillers élus, ils ont œuvré afin d'assurer l'organisation et le déroulé de cette journée, avec quelques nouveautés.

Côté gastronomie: Le repas, confectionné et servi par l'équipe féminine du traiteur de la Morvandelle d'Ussy sur Marne, Mme Millot, a ravi les yeux et les papilles des convives du début à la fin du menu: leur départ en fin de service a été accompagné d'un tonnerre d'applaudissements de la part de tous les convives.



Côté animation : les Mockers ont accompagné en musique cette journée : les Mockers, ce sont 4 musiciens (Éric à la batterie, Vincent à la guitare, Laurent à la contrebasse et au chant, ainsi que Patrick à la guitare, l'harmonica et au chant) mais aussi compères de longue date, qui jouent des reprises de Rock'N Roll, Pop, Blues et Soul des années 50 à aujourd'hui... Des morceaux qui n'ont pas manqué d'évoquer des souvenirs, de donner envie de gigoter sur sa chaise pour les plus timides et de danser pour les plus téméraires.

Les Aînés de l'assemblée présente (qui ne sont pas forcément les Aînés du village) ont été honorés ce jour-là; en recevant des cadeaux et en étant invités à poser pour la traditionnelle photo communale. Il s'agit de Mesdames Violante et Putegnât et de Messieurs Beauvois et Ghelloussi.



Une rose a été offerte à toutes les femmes présentes.

Une tombola, avec des lots fleuris et gourmands, a clôturé cette séquence.

Le temps d'une journée amicale passée ensemble, se retrouver et échanger et en se promettant de se retrouver à la prochaine invitation lancée par la municipalité.



## **La grande randonnée vers Paris**



La Grande Traversée vers Paris est passée par Luzancy !

Nous avons la chance et l'honneur d'être la commune qui a accueilli la dernière étape de la randonnée venant de l'Aisne et de départ pour la 1ère étape pour la Seine et Marne.

L'événement a eu lieu sur deux jours :

- Le vendredi 03 mai => Etape Bonneil / Luzancy
- Le samedi 04 mai => Etape Luzancy /La Ferté sous Jouarre

Cette initiative inédite visait à unir les marcheurs et randonneurs de toute la France à travers 7 itinéraires principaux, pour converger vers PARIS le 12 mai.

Pour notre commune cela correspondait à plus de 150 randonneurs sur les deux jours, un beau moment de partage et d'échange autour de cette manifestation sportive



## **Terre de Jeux**

Terre de Jeux 2024 : Un label pour célébrer les Jeux et faire vivre l'esprit olympique

Terre de Jeux 2024 est un label officiel décerné par les organisateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il a pour objectif d'associer l'ensemble du territoire français à la grande fête des Jeux et de faire vivre l'esprit olympique partout en France.

Plus de 2800 collectivités et structures ont obtenu le label Terre de Jeux 2024, réparties sur tout le territoire français.



Pour en savoir plus sur le label Terre de Jeux 2024, vous pouvez consulter le site officiel : <https://terredejeux.paris2024.org/>

## On déménage !

Dans le cadre de son projet culturel la communauté d'agglomération a eu le plaisir de vous proposer « On déménage », un spectacle de la **Compagnie Musique Acoustique Machine**

Ce samedi 4 mai, ce spectacle de rue interactif mêle musique, théâtre, danse, arts du cirque.

Mais avant cette représentation, le spectacle a dû « déménager » au sens propre du terme. En effet au vu de la météo celui-ci, initialement prévu au parc, s'est déroulé dans la cour d'école.



## AMWA



L'association Américaine: American Medical Women's Association a contacté la municipalité le 26 février en recherche de documentation

AMWA est la plus ancienne organisation multi spécialisée dédiée à l'avancement des femmes en médecine et à l'amélioration de la santé des femmes. Leurs missions cherchent à faire progresser les femmes en médecine, plaider pour l'équité garantir l'excellence des soins de santé...

Actuellement cette association fait un travail de recherche et de mémoire sur le rôle des femmes durant les conflits. Des représentants sont venus le 24 mai dernier pour accéder à nos archives concernant la première guerre mondiale et l'hôpital de campagne qui était basé dans le château ( qui accueille actuellement la MECS ).

Vous pouvez suivre leurs travaux sur la page <https://www.amwa-doc.org/wwi-exhibition/>

## Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 1945: jour de mémoire, la fin d'une longue guerre qui aura duré 5 ans, la seconde guerre mondiale prend fin en laissant derrière elle des dizaines de millions de victimes de toutes nations et de toutes religions. L'Allemagne a capitulé !

C'est aussi un moment de rassemblement et de recueillement pour ne pas oublier notre histoire, les erreurs du passé, les Hommes et Femmes qui se sont battus pour notre liberté.



L'association Filthy Thirteen s'est associée à cette journée de commémoration, les personnes présentes pouvaient échanger avec les bénévoles qui pour l'occasion avait revêtu les tenues de soldat, d'infirmière..et de tester le transport dans les véhicules d'époque pour se rendre de l'église au cimetière et ensuite au monument rue du 103 Régiment d'Infanterie.

Les enfants du village ont accompagné Mme Le Maire Joëlle Canini pour déposer des compositions florales en hommages aux soldats sur ces trois lieux de recueillement après avoir écouté le message de M Sébastien Lecornu , ministre des Armées, et de Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'état auprès du ministre des Armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire.

Un verre de l'amitié a été offert à toutes les personnes présentes. Cet événement est ouvert à tous les administrés.

Toute l'équipe municipale tient à remercier l'association Filthy Thirteen ainsi que les représentants de la Gendarmerie nationale, les pompiers, les administrés présents.



## Premier weekend de l'été festif et sportif



Depuis plusieurs années, le comité des fêtes organise au début de l'été une soirée concert et feu de la Saint Jean dans le parc.

Le réchauffement climatique n'est pas une illusion et même si nous ne pouvons pas à nous seul le stopper il est de notre devoir de contribuer à notre niveau à l'effort collectif.

Ces deux dernières années, la plus grande question qui se posait lors de la préparation de cette animation était de faire coïncider les vagues de chaleur, de sécheresse, le réchauffement climatique et le désir de faire perdurer les traditions. Cette année il a donc été décidé de ne pas faire les feux de la St Jean.

Luz'en feu a donc été rebaptisé en Luz'en musique, tout aussi festif, avec un concert et la mise à disposition des barbecues.

La météo désastreuse de ce tout début d'été nous a obligé à désertier le parc au profit du foyer rural et de la cour de l'école

Les familles et amis ont pu profiter de leur pique-nique et des barbecues au son envoûtant du groupe Stairs of Death....



La nuit fut courte pour les bénévoles qui de bon matin se sont retrouvés pour préparer le passage des cyclistes du triathlon Pays de Brie organisé par la ville de La Ferté sous Jouarre en partenariat avec l'Association Sports Loisirs Pour Tous, La Pédale Fertoise et le club Coulommiers Brie Triathlon.

3 épreuves étaient proposées :

- Triathlon S : à partir de 16 ans (750 m de natation, 18,5 km de vélo et 5 km de running)
- Triathlon XS : à partir de 12 ans (400 m de natation, 11 km de vélo et 2,5 km de running)
- Triathlon KIDS : de 6 à 13 ans (50 m de natation et/ou 1 km de vélo et/ou 500 m de running)

C'est enfin avec un grand soleil que nous avons accueilli les coureurs des parcours XS et S, qui après leur parcours de natation dans la Marne sur la Ferté, ont enfourché leurs vélos en direction de Chamigny, puis Ste Aulde, ensuite Mery sur Marne pour arriver à Luzancy en direction de La Ferté sous Jouarre. Tous aussi courageux et méritants, surtout que pour certains les vélos n'étaient pas vraiment adaptés à une épreuve de Triathlon.

**Un grand bravo à tous et on vous dit à l'année prochaine !**



## Recettes

### RECETTE D'ICI ET D'AILLEURS Dhal de lentilles corail au lait de coco et curry

Recette pour 4 personnes

Le dhal est un plat originaire de l'Inde. C'est un plat végétarien à base de légumineuses très économique, et généralement nous avons tout ce qu'il faut dans nos placards. C'est rapide à faire, riche en fibre et c'est délicieux.

#### Ingrédients :

- 2 oignons,
- 1 gousse d'ail,
- 1 grande boîte de tomates pelées en morceaux ou l'équivalent en tomates surgelées (selon la saison tomates fraîches bien mûres),
- 200 ml de lait de coco,
- 200 gr de lentilles corail,
- 1 cuillère à soupe de coriandre fraîche, 1 cuillère à café de curry, ½ citron vert, 1 filet d'huile, sel et poivre.

Faire dorer dans un peu d'huile les oignons et l'ail coupés en petits morceaux jusqu'à ce qu'ils soient translucides.

Ajouter le curry, le lait de coco, sel et poivre et mélanger.

Ajouter les tomates et les lentilles corail après les avoir rincées à l'eau froide, mélanger à nouveau avant d'ajouter la coriandre ciselée et un peu d'eau.

Laisser cuire environ 40 minutes à feu doux. Verser de temps en temps de l'eau et mélanger afin que cela ne colle pas au fond de votre faitout.

Une fois cuit, vous pouvez ajouter un filet de jus de citron vert (facultatif). Le dhal peut être dégusté en plat unique, ou avec du riz.



## **Recettes**

### **PANNA COTTA COULIS DE FRUITS ROUGES**

C'est la pleine saison des fruits rouges, fraises, framboises, myrtilles, groseilles, etc. Les fruits rouges sont non seulement délicieux, mais ils regorgent également de bienfaits pour la santé. Ces petits trésors de la nature sont riches en vitamines, antioxydants et autres nutriments essentiels. Alors on se fait plaisir surtout s'ils sont en abondance dans nos jardins.

Un dessert, simple et rapide à faire..

#### **Ingrédients pour la panna cotta :**

- 2 gr de gélifiant végétal,
- ½ litre de lait,
- selon votre goût un peu de sucre,
- et pour un dessert plus onctueux vous pouvez utiliser de la crème fraîche liquide ou mélanger lait et crème.

Diluer 2 gr de gélifiant végétal dans ½ litre de lait ou de mélange lait crème, ajouter le sucre, porter à ébullition pendant 5 minutes tout en remuant. Verser dans des petits pots ou dans des verrines. Mettre au frais, la gélification va se faire en refroidissant.

Pendant ce temps préparer votre coulis de fruits rouges, comme sur la photo, coulis de fraises.

#### **Ingrédients pour le coulis :**

- Pour 500 gr de fraises,
- 20 cl d'eau, et sucre (toujours en fonction de vos goûts).

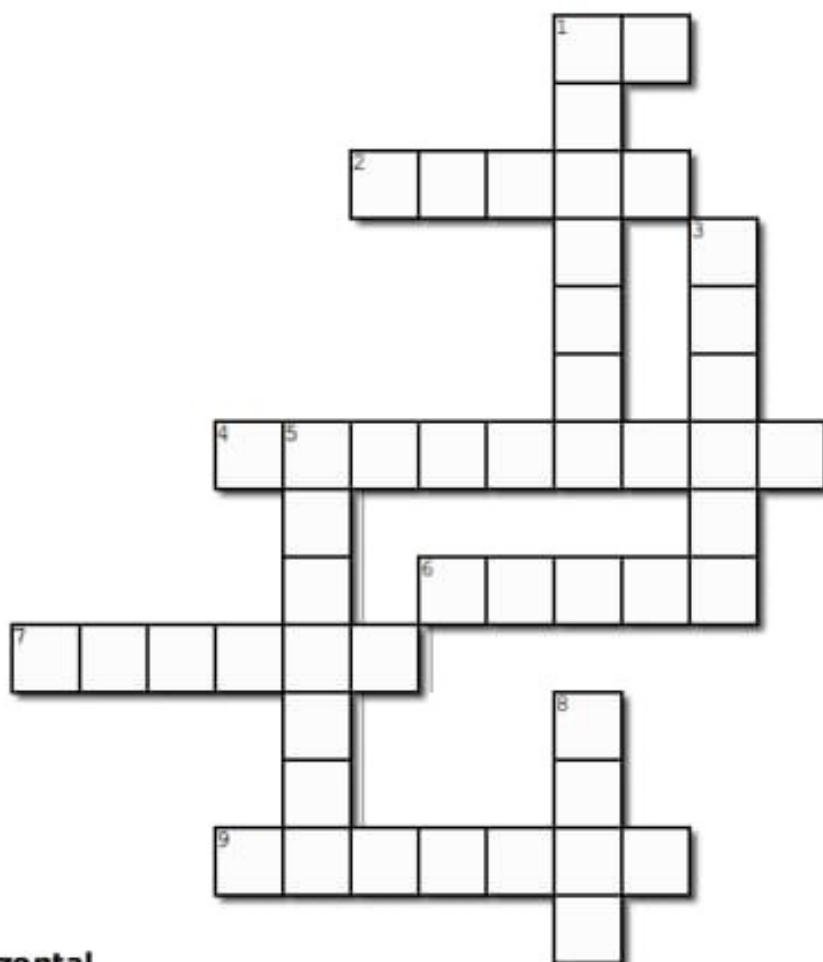
Porter l'eau et le sucre à ébullition, hors du feu ajouter les fraises (ou vos autres fruits rouges), et mixer. Selon les fruits utilisés, comme les framboises par exemple, et pour éviter les petits pépins, passer le coulis au tamis.

Inspirez-vous de la présentation ci-dessous pour présenter votre dessert.



# Jeux

## Les symboles des Jeux Olympiques



### Horizontal

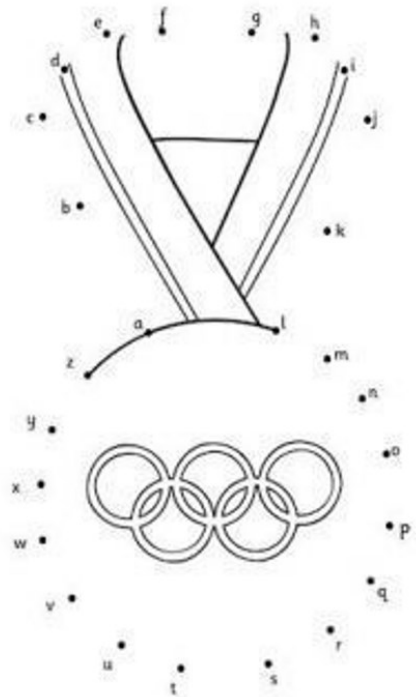
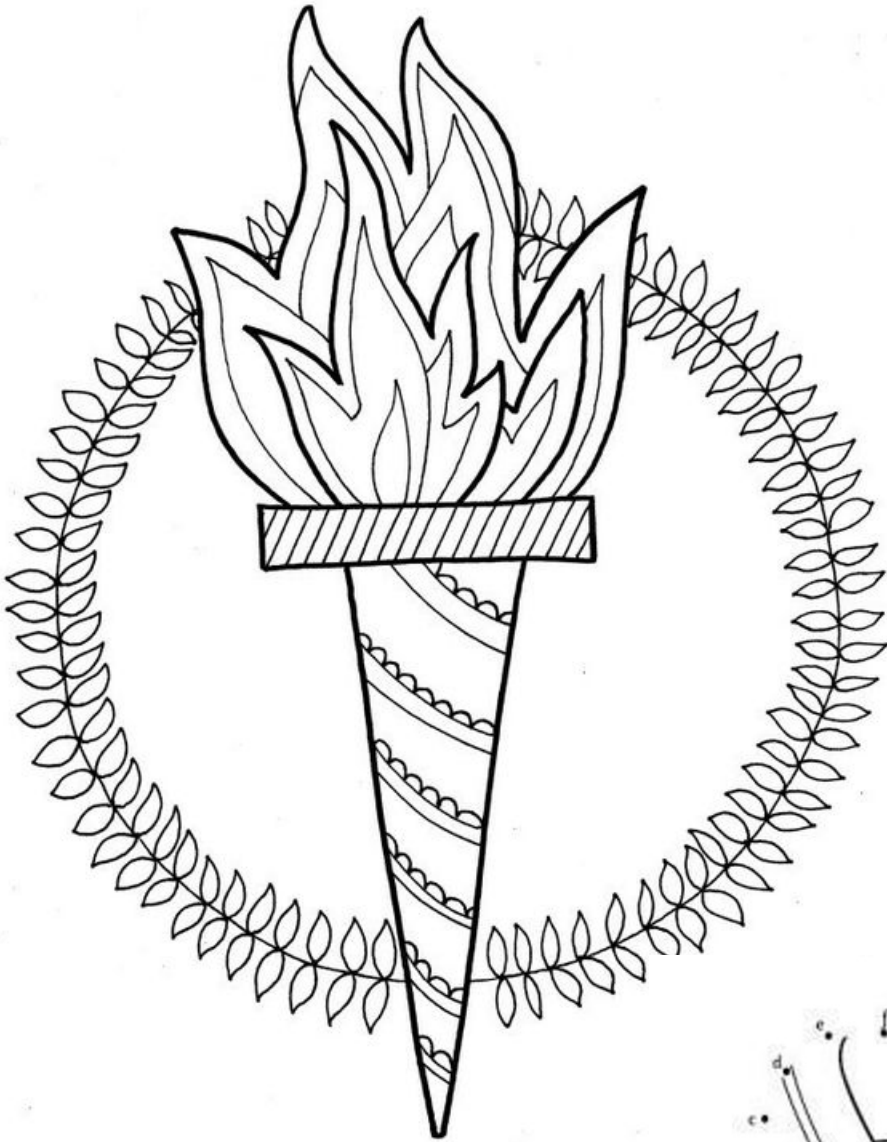
1. Médaille du vainqueur
2. Ville où vont se dérouler les J.O. d'hiver 2022
4. Fondateur des Jeux Olympiques modernes
6. Il est joué à la cérémonie d'ouverture
7. Elle est allumée à Olympie
9. Symbole du respect de l'égalité et du jugement rendu entre chaque concurrent

### Vertical

1. Plante utilisée pour la couronne
3. Plus vite, plus haut, plus fort
5. Site antique grec
8. Nombre d'anneaux sur le drapeau olympique



# Jeux



# Agenda

## Le vendredi 5 juillet 20h :

Nous vous convions de venir passer une soirée musicale et poétique avec celui que l'on nomme « l'homme à la voix d'or », Michel Maestro.

Voici ce que l'on dit de cet artiste qui tourne à travers toute la France, et même au delà, sa guitare en bandoulière :

« Une voix d'or, une simplicité légendaire, un magnifique interprète des grands de la chanson française.



## Chaque 2ème dimanche du mois :

Les luz'Anciennes est un rassemblement de voitures anciennes au parc de Luzancy.



## Dimanche 4 août de 15h à 18h :

Jeux Olympiques à Luzancy, nous vous proposons de nous retrouver au foyer pour une après midi de retransmission des épreuves sur grand écran.



## Weekend du 05 et 06 octobre :

Grande première à Luzancy : un salon pop manga proposé par le Comité des Fêtes , le Foyer Rural, et l'association Art et Culture en Seine et Marne

Samedi 26/10 : Après-midi jeux pour les enfants sur le thème d'Halloween

Lundi 11/11 : Cérémonie du 11 novembre

Samedi 07/12 : Loto du comité des fêtes

## Fête communale



La fête communale que nous vous proposons depuis quelques années avec un feu d'artifice, un concert, la brocante et son stand de restauration, les manèges, va être modifiée pour cette année, compte tenu des travaux du pont et de la rue du Général Leclerc.

Le feu d'artifice ne peut avoir lieu sans une facilité d'accès pour les services de secours. Et sans zone de stationnement impossible d'accueillir les participants de ce week-end de fête.

Seuls nos forains seront présents, nous comptons sur vous tous pour faire vivre leur activité. Les municipalités de Reuil-en-Brie et Luzancy comme chaque année participeront par l'achat de tickets de manèges pour offrir aux enfants du RPI (de la maternelle au CM2). **La distribution des tickets se fera en mairie de Luzancy le vendredi 30 août de 18 h à 19 h.**

Nous sommes conscients de la déception que causera ce changement, car nous savons que la fête communale et les différentes activités proposées, permettent à tous un moment de convivialité et de partage.

**Nous vous demanderons d'être vigilants car la circulation ne pourra pas être interrompue durant la fête.**

## Bibliothèque

- Bibliothèque du Foyer Rural  
- Nouveaux livres - -

Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.

- ASTERIX L'iris blanc BD
- Blanc sur noir KRIS NELSCOTT policier
- Les femmes du bout du monde MELISSA DA COSTA roman
- Veiller sur elle JEAN BAPTISTE ANDREA roman
- La vie heureuse DAVID FOENKINOS roman
- D'or et de jungle JEAN CHRISTOPHE RUFIN roman
- La rose de minuit LUCINDA RILEY roman
- Un animal sauvage JOEL DICKER policier
- Les effacés BERNARD MINIER policier
- Les yeux de MONA TOMAS SCHLESSER roman
- La traversée des temps ERIC EMMANUEL SCHMITT roman tome 3
- LUX MAXIME CHATTAM policier
- La traversée des temps ERIC EMMANUEL SCHMITT roman tome 4
- NORFEVILLE FRANCK THILLIEZ policier
- L'ange du lac MARIE BERNADETTE DUPUY roman tome 6
- Les faiseurs d'ange KRIS NELSCOTT policier tome 4
- A noter : Nous sommes en possession des 8 tomes des « 7 sœurs disparues » de LUCINDA RILEY

**Contact:**  
**Nicole CHARLET**  
**01 60 23 52 10**



\* La cotisation reste inchangée à savoir: **10€ par famille et par an.**

\* Pour les personnes ne pouvant se déplacer, une livraison peut être faite à votre domicile en contactant Mme N.CHARLET.

## ***Nos amis les animaux***



Comme chaque année à l'approche des vacances d'été, un nombre important d'animaux est abandonné pour diverses raisons, **100 000 animaux** sont abandonnés chaque année en France, dont 60 000 rien que pendant l'été.

L'abandon a des conséquences dramatiques pour les animaux, tant sur le plan physique que psychologique :

- Souffrance physique : Errance, faim, soif, exposition aux intempéries, blessures, maladies, accidents de la route...
- Souffrance psychologique : Stress, peur, solitude, dépression, perte de repères...

L'abandon est considéré comme un acte de maltraitance, puni par la loi: **3 ans de prison et 45 000€ d'amende.**

Numéro d'urgence pour signaler la maltraitance d'un animal **3677**

L'adoption d'un animal de compagnie est une responsabilité importante, il existe plusieurs solutions pour le faire garder, à défaut de solution entre voisins, amis ou familles :

### A/ Chez vous

- **Le pet-sitter** : Un professionnel se rend à votre domicile pour nourrir votre animal, le promener, jouer avec lui et lui donner des soins si besoin. C'est une solution idéale pour les animaux qui ont besoin de leur environnement familial et d'une attention régulière.
- **Le home-sitting** : Un gardien s'installe chez vous pendant votre absence pour s'occuper de votre animal et de votre maison. Cette solution est appréciée pour la sécurité qu'elle apporte à votre domicile et pour le confort de votre animal qui reste dans son environnement familial.

### B/ Hors de chez vous :

- **La pension animale** : Votre animal est hébergé dans un établissement spécialisé pendant votre absence. Il y bénéficie de soins, d'un espace extérieur pour se défouler et de la compagnie d'autres animaux. Il est important de bien choisir la pension et de vous assurer que les conditions d'hébergement sont de qualité.
- **La famille d'accueil** : Votre animal est confié à une famille bénévole qui l'accueille chez elle pendant votre absence. C'est une solution économique et conviviale qui permet à votre animal de profiter d'un environnement familial et affectueux.

**Respectons nos amis à 4 pattes !**

## Des vacances tranquilles !



Les vacances d'été arrivent à grands pas et son lot d'inquiétudes pour ceux qui partent.

L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) est un dispositif gratuit mis en place par la police et la gendarmerie nationale pour surveiller votre logement pendant votre absence prolongée.

### Comment fonctionne l'OTV ?

- Inscription : Vous devez vous inscrire au moins 45 jours avant votre départ et au plus tard 3 jours avant.
- Surveillance : Pendant votre absence, des patrouilles régulières de police ou de gendarmerie seront effectuées à votre domicile pour dissuader les cambriolages et s'assurer que tout va bien.
- En cas d'anomalie : En cas d'incident ou de tentative d'effraction, vous serez prévenu par les forces de l'ordre.

### Qui peut bénéficier de l'OTV ?

L'OTV est ouverte à tous les habitants, qu'ils soient résidents ou non, domiciliés dans une commune qui participe au dispositif.

### Conditions d'inscription

- Vous devez présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité.
- Votre logement doit être situé dans une zone desservie par les patrouilles de police ou de gendarmerie.
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une mesure judiciaire interdisant l'accès à votre domicile.

### Avantages de l'OTV

- Tranquillité d'esprit : Partez en vacances l'esprit tranquille en sachant que votre logement est surveillé.
- Dissuasion des cambriolages : La simple présence des forces de l'ordre dissuade les cambrioleurs.
- Intervention rapide en cas d'incident : Vous serez rapidement informé en cas d'anomalie sur votre domicile.

### Comment s'inscrire à l'OTV ?

- En ligne : vous munissant de l'un de vos comptes France Connect, rendez-vous sur le service en ligne via le lien suivant <https://psl.service-public.fr/mademarche/OperationTranquilliteVacances/demarche>



- Sur place : Vous pouvez également vous inscrire directement auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

## Bien vivre ensemble

### Les nuisances sonores :



C'est l'arrêté préfectoral n° 19ARS41SE du 23 septembre 2019 qui règlemente le bruit pour toute la Seine et Marne. Vous pouvez le trouver en intégralité sur le site de la préfecture de Seine et Marne (<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/>)

### **Horaires des activités bruyantes effectuées par les particuliers.**

Les activités bruyantes susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, effectuées par les particuliers à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments, tels les travaux de bricolage, de rénovation et de jardinage nécessitant l'utilisation d'engins bruyants (bétonnières, perceuses, scies, tondeuse à gazon, tronçonneuse, etc ...) sont autorisées :

- De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi
- De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le samedi
- De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

### **Et pour les professionnels.**

- De 7h00 à 20h00 du lundi au vendredi
- De 8h00 à 20h00 le samedi
- et interdits les dimanches et jours fériés.

Les infractions à l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage constituent des contraventions de 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> classe, réprimées selon les textes cités dans les visas de l'arrêté.



### Les dépôts sauvages

**Abandonner**, déposer ou faire déposer des déchets dans des conditions contraires aux articles L541-1 à L541-50 du Code de l'environnement est punie de deux ans d'emprisonnement et de 75000€ d'amende.

### Pied de mur :

Il appartient à chacun de désherber, de nettoyer et entretenir ses pieds de mur.



**Arrêtez de vous enflammer !**



### Brûlage

Il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides, l'herbe après la tonte, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies et arbustes, etc) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Brûler des *déchets verts*, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

## Inscription au registre nominatif

Mis en place dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence par la Commission Communale d'Action Sociale, le registre nominatif des personnes vulnérables est un dispositif dont le but est d'aider **les personnes vulnérables** en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations, relogements d'urgence, pandémies...).

Il s'agit pour cette commission sociale, d'assurer un suivi régulier des personnes isolées, fragilisées par l'âge, par un handicap ou par un mode de vie spécifique.

**Qui est concerné par une inscription sur le registre communal ?** Les personnes « vulnérables », ce sont celles dont l'état de santé, l'événement de vie ou l'âge les rend plus à risques que d'autres :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les femmes enceintes
- les enfants en bas âge (moins de 6 ans)
- les personnes souffrant de maladie chronique
- les personnes en situation de handicap résidant à leur domicile
- les personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme



### Comment s'inscrire ?

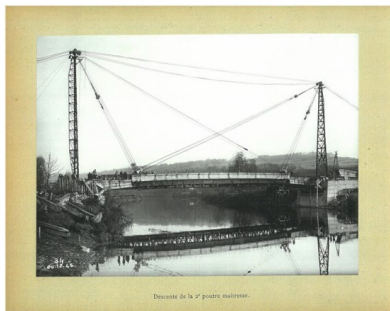
- L'inscription peut être réalisée, soit par la personne concernée ou, le cas échéant, par son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale). Elle peut être proposée par les membres de la Commission d'Action Sociale, à un moment spécifique.
- L'inscription est bien évidemment facultative et doit faire l'objet d'une démarche volontaire : les informations recueillies sont déclaratives, gardées en lieu sécurisé, confidentielles et accessibles uniquement par des personnes assermentées (Mesdames Le Maire et l'Adjointe au Maire en charge du CAS, ainsi que les services d'urgence si nécessaire). Ce registre est soumis au Règlement Général des Données Personnelles : les informations recueillies font l'objet d'un traitement non informatisé, basé sur le consentement des personnes concernées et placé sous la délégation de ADICO, désigné délégué au RGPD.
- Il suffit de demander le formulaire d'inscription, de le remplir et le retourner à CAS de la Mairie de Luzancy, par courriel à [lherault@mairieluzancy.fr](mailto:lherault@mairieluzancy.fr) ou par courrier postal à CAS Mairie de Luzancy, 7 rue de la mairie – 77138 LUZANCY

L'existence de ce registre nominatif, qui recense les personnes dites « vulnérables » sur une commune, a pour finalité exclusive de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes et la mise en place de cellule communale de suivi lors de déclenchement de plans préfectoraux d'alerte et d'urgence.



## ***Le pont de Luzancy***

Le pont qui enjambe la Marne entre les communes de Luzancy et Méry sur Marne est connu dans le monde entier.



Commencée en 1941, la construction du pont de LUZANCY sur la Marne, interrompue par la guerre ne reprit qu'en 1945 et l'inauguration eut lieu en 1946. Dans cette période Eugène FREYSSINET a dû gérer la pénurie de matériaux ce qui contribua à la mise en œuvre de méthodes de construction parmi les plus fécondes développées par FREYSSINET.

A LUZANCY Eugène FREYSSINET **invente la préfabrication des ouvrages d'art**, en développant l'idée de réaliser un pont sans coffrage et sans perturbation sur la navigation.

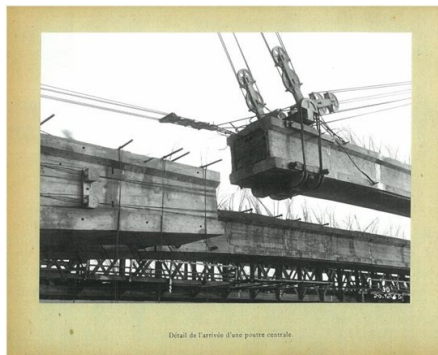
*A LUZANCY on découvre la rationalité, la pureté et l'élégance de la structure l'empreinte de la préfabrication... aussi bien que le mystère de la légèreté, de la beauté, de la paix de l'œuvre d'art ...le rationnel et le magique » (1)*

Cet ouvrage, construit par l'entreprise CAMPENON BERNARD, rassemble toutes les méthodes et techniques qui seront utilisées et généralisées en construction de ponts en éléments préfabriqués.

Il symbolise le départ d'une nouvelle époque des ouvrages en béton.

Par suite Eugène FREYSSINET fut chargé de la construction de 5 autres ouvrages sur la Marne, de structure pratiquement identique, à ESBLY, ANNET, TRILBARDOU, CHANGIS et USSY.

Entouré de disciples gagnés à sa foi en l'avenir de la précontrainte, Eugène Freyssinet va consacrer les dernières années de sa vie à faire de son invention une réalité mondiale. Des milliers de ponts en béton précontraint ont été ainsi construits dans le monde sur le modèle du Pont de Luzancy.



### **Le pont Freyssinet s'offre une mise aux normes et de sécurité à l'été 2024**

Aujourd'hui les travaux sont indispensables, pour sécuriser les usagers de la route et préserver cet ouvrage emblématique du patrimoine génie civil.

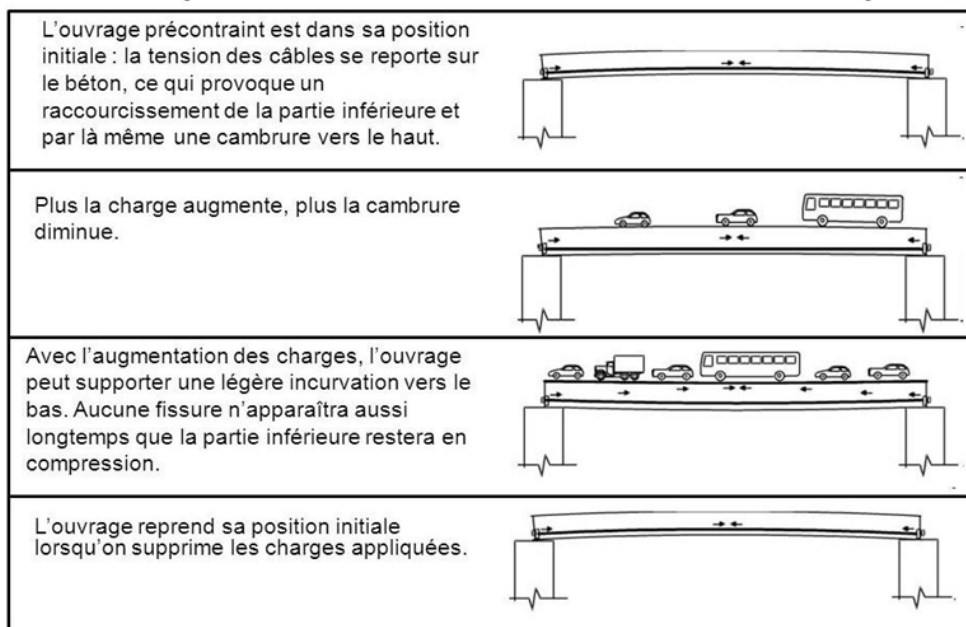
Ce chantier, d'une durée estimée à 5 mois, débutera le 29 juillet 2024 et sera réalisé sous coupure totale de la route au niveau du pont sur la RD402 (avec mise en place d'une déviation). Il restera accessible aux piétons (exceptés les jours où pour des raisons de sécurité, les travaux nécessiteront une fermeture complète).

(1) Extrait de l'ouvrage de référence : EUGENE FREYSSINET par José A FERNANDEZ ORDONEZ



# Travaux pont

## Principe de fonctionnement mécanique de la Précontrainte :

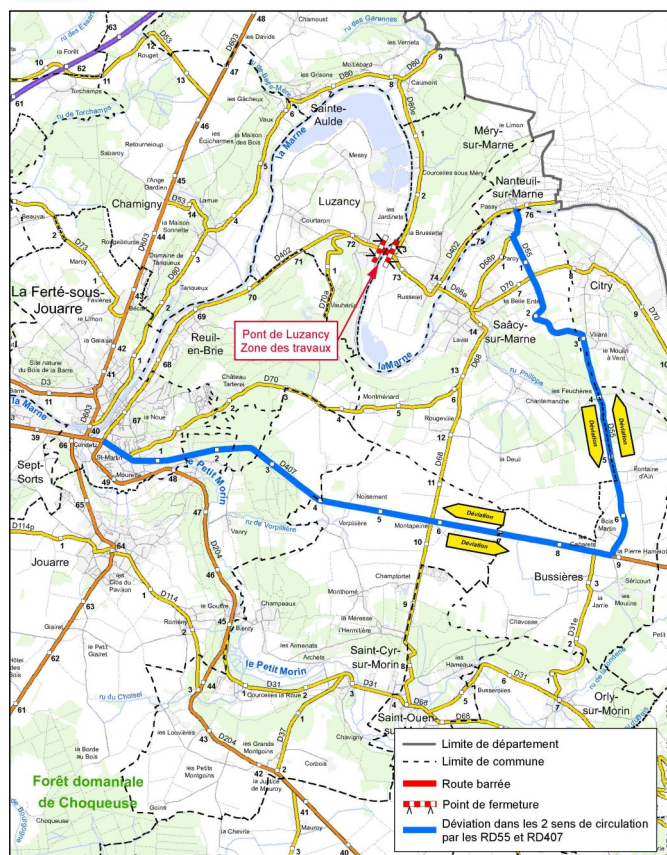


Les lignes régulières 31,32 et 48 seront impactées à compter du 29 juillet 2024, quant à elles, les lignes régulières à vocation scolaire 31SCO et 32SCO seront perturbées à compter du 01/09/2024.

Les horaires sont disponibles sur le site <https://www.iledefrance-mobilites.fr/> rubrique Me déplacer>Horaires.



Plan de déviation RD402 - Pont de Luzancy  
Commune de Luzancy



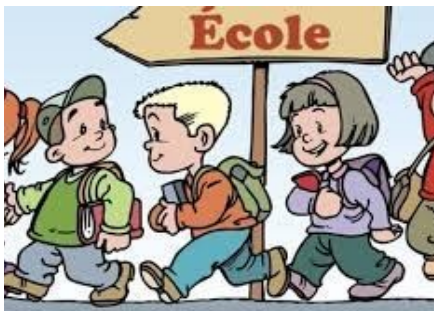
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DR - SCNIC - juin 2024  
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR  
©IAU-IdF / IGN ©BDORTHO©2021 / IGN ©BDTOPO©

0 500 1000 1500 2000 m

## Rentrée scolaire 2024-2025

Même si l'été tarde à se manifester côté météo, le calendrier suit son cours et les vacances scolaires approchent : nous espérons que ce sera l'occasion pour tous les enfants de profiter des « grandes vacances » pour jouer, s'amuser, retrouver sa famille, peut-être partir découvrir une autre région, voyager, faire des visites et se reposer...

Reste aux parents de penser à la rentrée scolaire, en réalisant quelques démarches. Voici des informations utiles pour réaliser des inscriptions ou avoir des renseignements.



**L'ÉCOLE** est en REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL REUIL / LUZANCY. Pour les nouveaux arrivants sur la commune ou les parents d'enfants nés en 2021, si vous ne l'avez pas déjà fait, il faut procéder à une pré-inscription en mairie (avec justificatif de domicile et livret de famille) avant de valider l'inscription définitive auprès du directeur de l'école de Luzancy (Mr FEUILLET au 01.60.23.67.67. pour les maternelles, CP et CE1) ou auprès de la directrice de l'école de Reuil (Mme NOIRET au 01.60.22.47.19. pour les CE2, CM1 et CM2)

**CANTINE** : Votre enfant sera demi-pensionnaire? pensez à l'inscrire dès maintenant à la mairie de la commune, où il déjeunera : auprès de la mairie de REUIL en Brie (01.60.22.07.51) pour les élèves de PS et MS de maternelles et les classes élémentaires de CE2, CM1 et CM2 qui déjeuneront dans la cantine de Reuil ou auprès de la mairie de LUZANCY (01.60.23.61.57) pour les élèves de GS de maternelles et les classes élémentaires de CP et CE1 qui déjeuneront au réfectoire de la MECS de Luzancy



**TRANSPORT** : Votre enfant est amené à circuler entre les communes de Luzancy et de Reuil en Brie (et/ou leurs hameaux) soit pour se rendre à son école, soit pour se rendre à la cantine le midi? il empruntera alors les transports scolaires spéciaux et devra être muni d'un titre de transport (**carte Scol'R Junior**) à commander sur le site <https://ts.iledefrance-mobilites.fr> à partir du 12 juin pour un montant forfaitaire de 24,90€ (tarif Junior réservé aux élèves de moins de 11 ans au 31/12/2024 ou fréquentant une école élémentaire)

**ACCUEIL PERISCOLAIRE** : ce type d'accueil est proposé par et sur la commune de Luzancy pour les élèves scolarisés sur le RPI et prioritairement aux enfants de la commune. L'organisation et la gestion de ce service est confié à l'ASLPT (Association Sports et Loisirs Pour Tous, à la Ferté sous Jouarre au 01.60.22.15.95) qui se charge des inscriptions administratives et auprès de laquelle les règlements mensuels seront à effectuer.

Cet accueil assure l'accompagnement et les loisirs de vos enfants dès 7h le matin (avant l'école) et après l'école jusqu'à 19h30, dans l'enceinte de l'école de Luzancy.



## Aide transport

### UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA CARTE IMAGINE'R DES LYCÉENS 2023-2024

Chaque année la communauté d'agglomération finance une partie du forfait de la carte Imagine'R des lycéens. A partir de l'année scolaire 2024-2025, cette aide passera de 63 à 70€, pour prendre en compte la hausse du tarif de l'abonnement par Ile-de-France Mobilités.

Il s'agit d'une mesure concrète en faveur du pouvoir d'achat et de la mobilité des habitants. Le forfait IMAGINE'R permet en effet de voyager de manière illimitée dans toute l'Île-de-France. Il est valable sur tous les modes de transport (Métro, Bus, tram express, train, RER, Tram), à l'exception de certaines dessertes directes d'aéroports (Orlyval, Bus Direct Paris-Aéroport, navettes VEA Disney) et des bus touristiques (OpenTour, Cars Rouges).

### COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Les familles qui souhaitent bénéficier de cette aide devront se rendre au France services\* le plus proche avec le formulaire de renouvellement reçu par voie postale ou venir retirer un formulaire pour les nouveaux abonnements. Un agent complètera et tamponnera la partie Tiers Payant. Les demandes d'aide pour la prochaine rentrée scolaire sont ouvertes à partir du lundi 17 juin 2024.

Les familles qui souhaitent bénéficier de cette aide devront se rendre au France services\* le plus proche avec le formulaire de renouvellement reçu par voie postale ou venir retirer un formulaire pour les nouveaux abonnements. Un agent complètera et tamponnera la partie Tiers Payant.

**Les demandes d'aide pour la prochaine rentrée scolaire sont ouvertes à partir du lundi 17 juin 2024**

#### Adresse France Services :

17 rue de Reuil en Brie  
77260 La Ferté Sous Jouarre  
Tél 01 60 22 19 19

**TRANSPORT**  
RENTRÉE 2024-2025  
**LYCÉENS**

**AIDE FINANCIÈRE**  
**DE 70 €\***

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
**COULOMMIERS**  
**PAYS DE BRIE**  
prend en charge une partie des  
frais de transport des lycéens\*

**+ d'infos sur :**  
[www.coulommierspaysdebrie.fr](http://www.coulommierspaysdebrie.fr)

\* valable sur les forfaits Navigo Imagine'R des lycéens. Toutes les conditions et démarches sur notre site internet.

**RENSEIGNEMENTS**  
TÉL : 01 84 32 03 25  
TRANSPORT@COULOMMIERSPAYSDEBRIE.FR  
WWW.COULOMMIERSPAYSDEBRIE.FR  
FACEBOOK.FR/CPB.AGGLO

**COULOMMIERS**  
PAYS DE BRIE  
AGGLOMÉRATION

## Abonnement : Le Courrier de Luzancy



Le Courrier de Luzancy est édité 3 fois par an. Il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Vous y retrouvez, notamment, des informations sur les actions de la municipalité, la vie des écoles...

La municipalité souhaite dématérialiser le journal pour réduire ainsi son empreinte environnementale.

Si vous préférez conserver le format papier et le recevoir dans votre boîte aux lettres nous vous proposons de vous inscrire sur le formulaire ci-dessous et de le remettre en mairie.

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	

## Calendrier collecte

JUILLET						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5	6	7 27
8	9	10	11	12	13	14 28
15	16	17	18	19	20	21 29
22	23	24	25	26	27	28 30
29	30	31				

AOÛT						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
			1	2	3	4 31
5	6	7	8	9	10	11 32
12	13	14	15	16	17	18 33
19	20	21	22	23	24	25 34
26	27	28	29	30	31	35

SEPTEMBRE						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						1
2	3	4	5	6	7	8 36
9	10	11	12	13	14	15 37
16	17	18	19	20	21	22 38
23	24	25	26	27	28	29 39
30						

OCTOBRE						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	1	2	3	4	5	6 40
7	8	9	10	11	12	13 41
14	15	16	17	18	19	20 42
21	22	23	24	25	26	27 43
28	29	30	31			44

NOVEMBRE						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10 45
11	12	13	14	15	16	17 46
18	19	20	21	22	23	24 47
25	26	27	28	29	30	48

## **Assistantes maternelles**

### **Assistantes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:**

Nom	Adresse		Téléphone
Madame KOUTOUAN Armande	17 rue de Marne	Courtaron	07 67 09 38 60
Madame PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	Courtaron	06.28.08.55.15
Madame BAUDRY Linda	21 D du Général Leclerc	Luzancy	06 42 65 78 45
Madame CLEMENT Corinne	28 bis rue des jardinets	Luzancy	06 23 80 09 34
Madame JACOB Vanessa	3 rue du 103ème R.I.	Luzancy	06.11.90.20.46
Madame DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	Luzancy	01.60.23.77.89
MADAME TOURNEUX Maeva	36 Bis Rue des Jardinets	Luzancy	06 70 11 86 58
Madame MESSMER Catherine	40 Bis rue des Jardinets	Luzancy	01.60.23.51.64
Madame ACHOUR Christelle	5 quater rue du 103è R.I.	Luzancy	06.47.71.49.51

## **Etat civil**



### **NAISSANCE:**

- RANNOU June => 31/03/2024
- DELMEZ Maëlle => 27/05/2024
- BOUSLIMANI Louise => 04/06/2024

**Attention :** vous ne trouverez dans le journal que le noms des personnes ayant répondu favorablement à l'autorisation RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données* ).

## **Renseignements et adresses utiles**

Gendarmerie :	01.60.22.01.19
Pompiers :	01.60.24.22.90 ou le 18
Police secours :	17
SAMU :	01.64.39.01.70 ou le 15
Centre Anti-Poison :	01.40.37.04.04 (Paris)
Hôpital de MEAUX :	01.64.35.38.38
Hôpital de REIMS :	03.26.78.79.20
Hôpital de COULOMMIERS :	01.64.65.37.00
Infirmières à SAACY :	01.60.23.72.19

### Les pharmacies du secteur:

GOETZ/PRIEUR :	7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne	01.60.23.60.20
Du FAUBOURG :	18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.43
De CONDE :	85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre	01.60.22.92.80
Des PELLETIERS :	18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.44
ESMIEU :	1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre	01.60.22.01.01
RIBOULOT :	23 Grand Place, Jouarre	01.60.22.06.04
POISSON-LEMAITRE :	15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux	01.64.35.98.45

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

### Les ambulances du secteur:

Ambulances Fertoises :	28 bis rue de Jouarre, Jouarre	01.60.22.03.45
Azur Ambulances :	17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre	06.70.50.02.74
Ambulances Favier :	45 place Delahaye, Charly sur Marne	03.23.82.04.56

E.D.F. - G.D.F. Infos - Conseils - Services : **S . N . C . F .** : 0 8 9 1 . 3 6 2 . 0 2 0  
0810.772.477 **Marne et Morin** : 01.60.22.43.57

E.D.F. **Dépannage** : 0810.333.277 **Presbytère de Saacy** : 01.60.23.60.55

**Gaz dépannage** : 0810.433.077

## ***Renseignements et adresses utiles***

### **LA MAIRIE :**

Lundi de 8h30 à 11h30  
Mardi de 8h30 à 11h30  
Jeudi de 8h30 à 11h30  
Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h



La Mairie  
7 rue de la mairie  
Tel 01.60.23.61.57  
[secretariat@mairieluzancy.fr](mailto:secretariat@mairieluzancy.fr)



### **Agence Postale Communale**

Mardi et vendredi de 16h00 à 19h00  
Jeudi et samedi de 9h00 à 12h00



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

Agence Postale Communale  
8 rue du 104ème régiment  
d'infanterie

### **LA BIBLIOTHÈQUE :**

Mercredi de 15h à 16h et Jeudi de 18h à 19h  
en alternance une semaine sur deux  
ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10  
Affichage des permanences :  
à la bibliothèque.



La Bibliothèque  
Rue de la mairie  
Tel 01.64.35.99.87

### **LA DECHETERIE : Commune de SAACY SUR MARNE**

**Horaires d'accueil (hors jours fériés) du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre :**

- Lundi : 10h-11h45 et 14h-17h45
- Mardi : 14h-17h45
- Mercredi : 10h-11h45 et 14h-17h45
- Jeudi : 9h-11h45
- Vendredi : 9h-11h45



La Déchèterie  
Lieu-dit :  
Les Couturelles, D55  
Avenue du Chemin  
Vert Tel:  
01.60.44.40.03



Son – Lumière – Vidéo  
Podium – Piste de danse  
Installations fixes et temporaires

[www.jph-event.fr](http://www.jph-event.fr)

06 08 06 88 87

**BEAUVOIS JOCELYN EURL**

**PLOMBERIE  
CHAUFFAGE  
CARRELAGE**

01.60.23.51.18  
eurl-beau.jo@wanadoo.fr

28 rue Alexandre Bouché  
77138 LUZANCY  
Siret : 44024110700026



06.86.25.04.31

**Imprimerie du Faubourg**

Sylvie LAPLANCHE

28, RUE DU FAUBOURG - 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE  
Tél. : 01 60 22 01 74  
Fax : 01 60 22 97 50 - E-mail : [imprim.faubourg@wanadoo.fr](mailto:imprim.faubourg@wanadoo.fr)

Pour tous vos travaux commerciaux et publicitaires

- Flyers
- Affiches
- Têtes de lettre
- Factures
- Brochures
- Calendriers
- Cartes de visite
- Invitations
- Dépliants
- Reliures
- Tampons
- Laser couleur
- Faire-Parts
- Carnets
- Etiquettes
- Plastification
- Enveloppes

Entreprises - Commerçants - Artisans - Associations - Collectivités - Particuliers

TEL: 04.83.57.97  
INSTAGRAM: AGNESTHETIQUE\_

**Attention :** vous ne trouverez dans ce journal que les acteurs économiques ayant répondu favorablement au formulaire.

Pour les professionnels qui souhaiteraient figurer sur cet annuaire, vous êtes invités à remplir le questionnaire se trouvant en mairie ou sur le site internet

«COURRIER DE LUZANCY » Bulletin trimestriel Presse 137/89 Dépôt de la parution.  
Directeur de la parution Joëlle Canini: Rédacteurs : Jeremy Couderc, Nicolas Derrien, Laurence Herault, Vicky Giraud, Armande Koutouan, Angélique Plouin, Philippe Vuillemin

Ne Pas Jeter sur la voie publique